



Cahier des charges des prestations liées au Palmarès Régional Habitat 2019

1 - Contexte et Objectifs du Palmarès

A l'aube de l'échéance de la loi de solidarité et de renouvellement urbains en 2025, il est important d'afficher et démontrer que la région Provence Alpes Côtes d'Azur met tout en œuvre pour produire des logements sociaux de qualité répondant aux attentes des ménages en grande difficulté sur le plan économique et social.

Le Palmarès Régional de l'Habitat est une démarche partenariale initiée en 2015 pour valoriser des opérations récentes et habitées de Provence-Alpes-Côte d'Azur qui intègrent de façon qualitative le logement social.

En 2019, l'État, l'AR Hlm PACA & Corse, l'Établissement Public Foncier PACA, Action Logement et la Caisse des Dépôts – Banque des Territoires lancent la 3^{ème} édition du Palmarès, poursuivant la dynamique précédemment engagée.

Pour gérer certaines prestations liées à cette démarche, ils ont constitué un groupement de commandes dont l'AR Hlm PACA & Corse est le coordonnateur

Le Palmarès est avant tout un outil de valorisation et de communication qui met en avant des opérations récentes dans la région PACA intégrant des logements sociaux. Sa démarche s'inscrit dans la continuité des deux premiers Palmarès. Il a pour objectif la diffusion d'une nouvelle image du logement social, et la mise à plat des préjugés liés à la qualité des logements sociaux, à l'image de leurs habitants et à l'intégration territoriale des opérations de logements sociaux.

L'édition du Palmarès 2019 souhaite également démontrer que le logement social est ouvert à tous (étudiants, personnes âgées, familles, personnes en voie de réinsertion, personnes en situation de handicap....), et que les opérations sont pensées en lien avec le territoire dans lequel elles s'inscrivent.

2 – Rôle des prestataires dans la conception du Palmarès

Le rôle des prestataires s'inscrit dans la valorisation des opérations issues du Palmarès. Une réponse au présent cahier des charges dans une logique de partenariat associant des compétences complémentaires est souhaitée.

Les candidatures du Palmarès s'ouvrent à toute opération récente de construction ou d'aménagement de Provence-Alpes-Côte d'Azur comprenant du logement social, et répondant aux critères définis dans le règlement en ligne sur le site internet de la DREAL PACA à l'adresse suivante :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/lancement-du-palmares-regional-de-l-habitat-2019-a11612.html>

Un jury se réunira fin avril-début mai 2019 et désignera les opérations lauréates du Palmarès 2019. Il sélectionnera un maximum de huit opérations sur l'ensemble du territoire PACA.

Le nom des opérations lauréates désignées par le jury, ainsi que l'intégralité de leurs dossiers de candidatures, sera transmis aux prestataires en charge de la réalisation de la publication et de l'exposition (éditeur et photographe) dès le début du mois de mai 2019.

Il est attendu de ces prestataires le déroulement des tâches suivantes :

- des prises de vue de chaque opération lauréate, qui intègrent à la fois des vues sur l'ensemble de l'opération, sur les logements (intérieur, extérieur, parties communes), des portraits d'habitants, des lieux habités (espaces collectifs autour des logements, rue alentour donnant une vue sur l'opération, etc.). Les prises de vue doivent faire apparaître une diversité de clichés en format paysage ou portrait. Le nombre doit être suffisamment conséquent afin de permettre un réel choix dans les clichés qui seront retenus : il est donc attendu un minimum de 25 clichés par opération, avec un équilibre entre photos d'ensemble, focus sur les logements, et habitants. Les photos doivent être remises auprès de la DREAL PACA aux mois de mai et juin 2019, au fur et à mesure des prises de vue.

- l'éditeur proposera dès la fin du mois de mai un chemin de fer pour l'organisation de la publication, et un modèle de monographie pour l'élaboration de la maquette. Cette proposition se fera en continuité des précédentes éditions, mais pourra faire apparaître des singularités 2019.

- la DREAL PACA fournira les textes qui figureront dans la publication avant la fin du mois de juin, avec pour chaque lauréat : un texte de présentation générale, une carte d'identité, un texte « focus » sur une thématique précise. Des verbatims (citations des élus et habitants)

seront également intégrés. Les préfaces institutionnelles finalisées seront susceptibles d'être livrées en juillet 2019.

- le choix des photos qui apparaîtront se fera sur proposition de l'éditeur et du photographe avec présentation de plusieurs options possibles. Le choix définitif des photos et de leur organisation dans la publication relève du comité de pilotage.

Tout au long de la prestation, la DREAL PACA sera l'interlocuteur technique de prestataires pour le suivi éditorial. Ce travail de suivi et de coordination nécessitera une réactivité importante de la part des prestataires afin d'intégrer toutes les remarques demandées. L'AR Hlm PACA sera l'interlocuteur contractuel.

Le COPIL aura un rôle de consultation et d'arbitrage tout au long du processus.

Les droits de reproduction du logo du palmarès étant réservés, le prestataire devra obtenir l'autorisation préalable de l'utiliser.

3 – Livrables attendus

- Une publication (60 à 80 pages) en 1200 exemplaires
- 1 jeu d'exposition comprenant 1 panneau par lauréat et 2 à 3 panneaux de présentation.
- La réalisation d'un diaporama pour la remise des prix susceptible d'être mobilisé à d'autres occasions.
- en option : un pdf de la publication sous forme de livre feuilletable pour mise en ligne (type « flipbook »)

4 - Délais de réalisation

- fin mars/début avril 2019 : Désignation de l'équipe et contractualisation
- fin avril/début mai 2019 : sélection des lauréats par le jury
- début mai 2019 : démarrage des prestations
- 30 juillet 2019 : livraison de la publication en 1 200 exemplaires, du format numérique et de l'exposition.
- 1^{er} septembre 2019 : livraison du diaporama.

5 – Rendu des offres et critères d’appréciations

Les candidats prestataires devront adresser à l’AR Hlm PACA & Corse (cf coordonnées ci-dessous) une proposition financière et technique respectant le cahier des charges et les modalités indiquées par l’AR Hlm PACA avant le 14 mars 2019.

Ils pourront interroger l’AR Hlm PACA & Corse jusqu’au 1^{er} mars 2019.

Les critères d’appréciations exigés pour cette offre sont :

- moyens mis en œuvre et engagement du respect des délais
- coût des prestations
- qualité photographique et éditoriale (référence, ébauche de propositions)
- continuité et cohérence visuelle au regard des deux précédentes éditions.

6 – Contact

Corinne Martinez

Assistante Logistique et comptabilité
Immeuble le Saint-Georges
97, avenue de la Corse
13007 Marseille –

Tél : 04 91 13 73 26
bienvenue@arhImpacacorse.com